

# Aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147 entre Limoges et Bellac

Réunion de clôture de la concertation  
**Jeudi 14 février 2019**  
à Bellac

## Compte-rendu



*La réunion de clôture de la concertation préalable sur l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147 entre Limoges et Bellac a eu lieu le jeudi 14 février 2019 à 19h, à la salle Jean Blanzat de Bellac. Elle a réuni 51 personnes.*

*Assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) était représentée par :*

- *Dominique BIROT, chef du service ingénierie routière ;*
- *Nelly CARTELIER, chef de projet.*

## Présentation

Jean VEYRAT, assistant à maîtrise d'ouvrage de la DIRCO pour la concertation, rappelle les objectifs et les modalités de la concertation préalable. Il présente également les moyens d'information et de participation mis en œuvre par le maître d'ouvrage.

Dominique BIROT évoque ensuite la co-construction du projet, et quatre points qui ont fait l'objet d'un consensus pendant la concertation :

- l'implantation du créneau à 2 x 2 voies à Chamborêt,
- le choix de la variante du créneau distinct,
- la nécessaire préservation de l'agriculture par le projet,
- la volonté d'empêcher les traversées de gibier.

Nelly CARTELIER décrit les points de divergence entre les participants. Parmi eux, elle relève :

- l'opportunité du projet de créneau à 2 x 2 voies,
- la devenir de la RN 147 actuelle,
- le choix de la variante sur le secteur de Berneuil,
- les conditions d'exploitation du créneau.

Dominique BIROT développe ensuite les propositions complémentaires faites pendant la concertation, sur :

- le traitement des nuisances sonores,
- l'interdiction de dépasser pour les poids lourds,
- l'aménagement du carrefour de Panissac à Berneuil,
- la réalisation d'un passage mixte pour la faune et les engins agricoles au lieu-dit Fianas à Chamborêt,
- l'aménagement du carrefour de Corrigé à Chamborêt,
- la possibilité d'effectuer des travaux de réseau pour préparer l'arrivée de la fibre optique.

Nelly CARTELIER met enfin en évidence les points d'interrogation soulevés par les participants :

- pourquoi ne pas plutôt aménager un créneau de dépassement au nord de Bellac ?
- comment aménager l'entrée sud du créneau à Chamborêt, dans un secteur très contraint ?
- quels modes de compensation alternatifs à l'acquisition pourraient être envisagés sur le plan foncier ?

## Premier temps d'échanges avec le public

Une habitante des Brégères, à Berneuil, demande si la DIRCO compte aménager un passage pour permettre au bétail de traverser la route à Panissac.

→ *Dominique BIROT répond qu'un travail sera mené avec la Chambre d'Agriculture pour faciliter les traversées si la solution de Berneuil est retenue. La réalisation d'un passage supérieur n'est pas exclue.*

La riveraine veut également savoir si un rétablissement reliant les Brégères, Lassalle et Panissac a été envisagé. Elle remarque que la DIRCO a évoqué la possibilité de réaliser le créneau aux Brégères.

→ *Nelly CARTELIER indique que le hameau des Brégères n'a été cité pendant la présentation que pour illustrer la possibilité (non retenue) de réaliser un créneau à 2 + 1 voies. Il ne sera pas concerné par l'aménagement car il est en dehors du créneau envisagé.*

Maire de Chamborêt, Jean-Jacques DUPRAT indique qu'il n'est pas opposé à l'aménagement du créneau dans sa commune, car il est nécessaire d'avancer sur le dossier de la RN 147. Il s'oppose à la proposition de créneau à 2 + 1 voies qui ne serait pas compatible avec une future 2x2 voies

Jean-Jacques DUPRAT souligne la nécessité d'adapter le créneau aux contraintes locales : l'accès à Morcheval et Corrigé depuis la RN 147, la traversée de la voie par les engins agricoles, et la prise en compte d'une plateforme de dépôt de bois située à proximité.

→ *Dominique BIROT confirme que le passage à faune de Fianas pourra être agrandi pour permettre le passage des engins agricoles, mais aussi des véhicules légers.*

*En ce qui concerne l'entrée sud de Chamborêt, le secteur est très contraint pour y aménager un carrefour.*

Un habitant de Chamborêt craint un enclavement du secteur de Corrigé. Il suggère la mise en place d'un giratoire à l'entrée du Chatain, ou d'un « tourne-à-gauche » qui permettrait d'accéder à l'ancienne RN147 depuis le créneau de dépassement.

→ *Dominique BIROT voit deux inconvénients à la solution du giratoire : elle réduit la longueur du créneau de dépassement, et elle consomme des surfaces agricoles.*

*Toutefois, il est possible d'étudier un aménagement du carrefour actuel au Chatain, où la route est étroite et n'offre qu'une visibilité limitée. La réalisation d'un « tourne-à-gauche » peut faire partie des solutions.*

Un participant pointe les risques pris par les véhicules sur la RN 147 pour dépasser. Pour lui, il n'y a que deux solutions : réaliser une route entièrement à 2 x 2 voies de Limoges à Poitiers, ou ne rien faire sur l'infrastructure existante. Favorable à la première solution pour désenclaver le territoire, il pense qu'un simple créneau de dépassement ne permettra pas de réaliser de gain de temps.

Une habitante de Peyrat-de-Bellac estime elle aussi qu'il convient de mettre complètement la route entre Poitiers et Limoges à 2 x 2 voies, au lieu de ne créer que quelques créneaux de dépassement.

→ *Dominique BIROT répond que les premiers résultats de l'étude de concessibilité de l'axe Poitiers-Limoges doivent être connus en juin 2019. Si les résultats confirment la possibilité de réaliser une autoroute, les études menées pour le créneau pourront resservir pour ce projet. Le créneau de dépassement peut également être raccordé au tracé de route à 2 x 2 voies envisagé au milieu des années 2000.*

*Pour Dominique BIROT, la mise à 2 x 2 voies de l'axe Poitiers-Limoges dans son intégralité ou le maintien de la RN 147 dans son état actuel ne sont pas les deux seules solutions possibles. Le créneau de dépassement est une troisième solution qui garantit à la fois l'amélioration de la sécurité sur l'axe actuel et le raccordement à une future 2x2 voies. Les projets de mise à 2 x 2 voies de la RN 147 sur 7 km au nord de Couzeix et de déviation à Lussac-les-Châteaux vont également dans ce sens.*

*Quant à l'intérêt du créneau de dépassement, il s'agit plus d'apaiser la conduite des usagers pour améliorer la sécurité que d'obtenir un véritable gain de temps, lequel sera vraisemblablement très marginal.*

L'habitante regrette aussi que les ateliers thématiques aient eu lieu à 15 h, un horaire jugé peu compatible avec la venue des usagers de la RN 147.

→ *Jean VEYRAT souligne qu'il est difficile de trouver un horaire de réunion convenant à tous. Les horaires proposés pour les ateliers thématiques ont notamment tenu compte des contraintes agricoles.*

Martine FREDAGUE-POUPON, maire de Peyrat-de-Bellac, demande pourquoi l'enquête publique n'est toujours pas lancée par le préfet pour la mise à 2 x 2 de voies de la RN 147 sur 7 km au nord de Couzeix.

→ *Dominique BIROT rappelle que ce projet n'est pas mené par la DIRCO mais par la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il croit savoir que l'avis de l'Autorité Environnementale, nécessaire au passage en enquête publique, n'a pas encore été rendu.*

Un participant estime qu'il aurait été préférable de réaliser un créneau de dépassement entre Bussière-Poitevine et Saint-Bonnet-de-Bellac, au nord de Bellac. Cette solution aurait permis un meilleur accès aux services d'urgence pour les habitants du nord de la Haute-Vienne. Le participant dit posséder des documents de la DIRCO prouvant que ce projet serait moins cher et contraignant, et qu'il serait aussi raccordable à un projet de 2x2 voies

→ *Dominique BIROT demande s'il est possible que ce document lui soit communiqué. Il confirme que ce secteur est peu contraint, mais il n'est pas forcément moins cher à aménager. Le choix de réaliser le créneau de dépassement entre Bellac et Limoges a été réalisé au regard des données de trafic.*

Un membre de l'association Voie Rapide 147-149 avait demandé à la DIRCO des comptages sur la RN 147 entre Lussac-les-Châteaux et Bellac lors d'un atelier thématique. L'association souhaiterait avoir des données de trafic entre les deux communes.

→ *Dominique BIROT indique que les données des comptages sont disponibles sur le site Internet de la DIRCO.*

L'association conteste la méthode de comptage employée par la DIRCO.

→ *Dominique BIROT répond que les données sont produites par des appareils de mesure selon une méthodologie éprouvée.*

Pour l'association, la route doit être entièrement mise à 2 x 2 voies. Elle ajoute qu'un créneau de dépassement à 90 km/h ne permettrait pas de doubler les camions.

→ *Dominique BIROT confirme que la limitation de vitesse envisagée sur le créneau est de 110 km/h.*

Un participant estime qu'il est urgent de réaliser une route à 2 x 2 voies. Le créneau de dépassement envisagé doit donc pouvoir y être raccordé.

→ *Dominique BIROT réaffirme que le projet sera raccordable à une infrastructure à 2 x 2 voies.*

Jean-Jacques DUPRAT insiste sur la nécessité d'organiser une réunion de travail sur l'aménagement du carrefour de Corrigé. Il est défavorable à la mise en place d'un radar pédagogique, jugé inefficace et présentant un risque de dysfonctionnement.

→ *Jean VEYRAT précise que la pose d'un radar pédagogique avant le carrefour de Corrigé avait été envisagée parmi diverses solutions permettant d'inciter les usagers à ralentir avant les habitations à la sortie du créneau.*

Une question porte sur le devenir de la route de Panissac si un créneau est réalisé à Berneuil. Il ne s'agit pas d'une voie sans issue, car elle permet d'accéder aux communes de Blond et Cieux depuis la RN 147, et inversement. Il faut donc prendre en compte la fréquentation de cette route pour étudier l'accès au créneau de dépassement à Panissac.

→ *Dominique BIROT indique que des comptages devront être réalisés sur cette route si la solution de Berneuil est retenue, pour en estimer le trafic.*

Une participante pense que le secteur de Berneuil n'est pas propice à la réalisation d'un créneau de dépassement (nota : mais sans développer particulièrement ce point). Elle déclare que ce qui est envisagé pour les rétablissements et accès est encore flou. Les questions liées au monde agricole, sur le besoin de clôturer les abords de la route, les compensations agricoles et la traversée des bêtes, n'ont pas véritablement reçu de réponse.

→ *Pour Dominique BIROT, le rôle de la concertation est d'apporter des suggestions et des éléments de réponse sur ces points, en affinant le projet. Par exemple, les rétablissements seront étudiés au regard des éléments apportés par les agriculteurs. La pose des clôtures le long du créneau est une proposition issue de la concertation que la DIRCO juge pertinente.*

## Synthèse du garant de la concertation

Michel PÉRIGORD remercie les participants à la réunion. Il rappelle le rôle du garant de la concertation, qui n'émet pas de jugement sur le fond du projet.

Il énumère les interlocuteurs qu'il a contactés dans le cadre de la concertation :

- le secrétaire général de la préfecture,
- la sous-préfète de Bellac,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- les maires des communes concernées,
- le président du Conseil départemental de Haute-Vienne,
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- le président de la Chambre d'Agriculture, qui a notamment délégué un de ses membres pour le suivi du projet,
- les associations locales : Limousin Nature Environnement, les sociétés de chasse, ou encore les associations d'usagers (qui n'ont pas répondu à l'invitation du garant),
- la DIRCO, maître d'ouvrage.

La concertation préalable vise à informer le public, et à le faire participer pour coconstruire le projet. C'est ce qui a permis aux habitants du territoire de s'approprier le projet. Le garant de la concertation estime que le projet a pu évoluer tout au long de la concertation, au même titre que les opinions des participants. À ce titre, il fait part de sa satisfaction à propos du nombre de participants à la réunion de clôture pour une rencontre organisée en milieu rural.

En ce qui concerne l'organisation de la concertation, il indique que la plupart de ses propositions ont été reprises par la DIRCO, notamment sur la tenue d'ateliers thématiques. La DIRCO a réaménagé certaines d'entre elles, par exemple en regroupant les ateliers sur l'agriculture et l'environnement. Il présente dans un tableau le détail des avis recueillis lors des ateliers thématiques.

Le garant de la concertation souligne les efforts du maître d'ouvrage pour présenter son point de vue critique, à la fois sur le projet et les alternatives proposées. La réflexion de la DIRCO n'est pas terminée selon lui : il reste à penser les aménagements autour du projet.

La synthèse des ateliers thématiques sera présente dans le bilan du garant de la concertation. Michel PÉRIGORD a ainsi fait relire ses notes par des personnes présentes aux ateliers et par le maître d'ouvrage, afin d'en vérifier l'exactitude et de rendre son bilan le plus pertinent possible avant l'enquête publique.

Le bilan du garant sera rendu le 14 mars au plus tard. Il reprendra le contenu de la concertation et permettra aux habitants de bien connaître le projet avant l'enquête publique. Il sera pris en compte lors de l'enquête publique. À compter de la publication du bilan, le maître d'ouvrage aura deux mois pour indiquer aux services de l'État les enseignements retenus de la concertation préalable.

## Second temps d'échanges avec le public

Pour un représentant de Voie Rapide 147-149, le tableau des avis recueillis n'est pas représentatif du territoire.

- *Michel PÉRIGORD signale qu'il ne s'agit que d'avis recueillis au cours des ateliers thématiques, qui n'ont pas de valeur représentative. Le garant de la concertation souhaite par ailleurs dialoguer avec l'association et la DIRCO au sujet du projet autoroutier.*

Une participante se dit déçue de la concertation. Elle a le sentiment que le secteur envisagé était déjà choisi et il n'y a pas eu de co-construction. En effet, le maître d'ouvrage est libre de ne pas retenir toutes les propositions.

- *Michel PÉRIGORD précise que le maître d'ouvrage doit justifier ses choix d'un point de vue technique dans son rapport aux services de l'État. Il est donc tenu de prendre en compte l'avis du public. La décision de l'État sur les suites à donner à la concertation sera rendue publique ainsi que les raisons qui la motiveront.*

Cette personne souhaite ensuite nuancer ses propos. Elle estime que les ambitions de la concertation sont louables, en permettant d'entendre chaque avis et de faire évoluer la pensée de chacun. Elle pense simplement que cette concertation n'a pas permis une véritable co-construction du projet.

Un participant fait remarquer que l'on n'a pas entendu l'avis des victimes de la RN 147 et de leurs familles sur le projet de créneau de dépassement. Il ne comprend pas l'opposition à un projet permettant un gain en termes de sécurité.

Présidente de l'Association des Commerçants et Artisans du Haut-Limousin En Marche, un usager regrette de ne pas avoir été contactée pour la concertation. L'horaire des ateliers n'a pas permis, selon elle, de recueillir les avis de beaucoup d'usagers.

- *Michel PÉRIGORD indique que la CCI a été informée afin de faire connaître la concertation à son réseau.*
- *Dominique BIROT ne sait pas si la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été prévenue. Il estime qu'il est très difficile de connaître toutes les associations à prévenir, et que la communication autour de la concertation a été la plus large possible. La publicité a été assurée sur Internet, en boîte aux lettres, sur l'affichage en bord de route, en mairie, auprès des élus et des acteurs institutionnels, ainsi que dans les médias. La DIRCO est allée plus loin que ce qui est imposé réglementairement.*

Favorable à une amélioration de la sécurité, la participante estime que la concertation ralentit le projet et demande quand les travaux débiteront.

- *Jean VEYRAT rappelle que les projets non concertés se heurtent à une opposition qui les ralentit d'autant plus.*
- *En ce qui concerne la sécurité, Michel PÉRIGORD signale que le maire de Chamborêt a insisté auprès de lui sur l'urgence d'agir pour réduire la mortalité sur la RN 147.*
- *À propos du calendrier du projet, Dominique BIROT déclare que la localisation du créneau doit être choisie en 2019. L'enquête publique aura lieu en 2019 ou en 2020, puis des études seront menées après la déclaration d'utilité publique. Une fois l'ensemble des autorisations validées et des acquisitions réalisées, les travaux pourraient être lancés en 2021.*

Une personne regrette que la sécurité sur la RN 147 ne puisse être améliorée que pour une portion de 2 km : pour elle, la sécurité n'a pas de prix et doit être améliorée sur l'ensemble de l'axe.

→ *Dominique BIROT indique qu'il a bien perçu la demande de sécurité sur la RN 147 au cours de la concertation. Le créneau de dépassement permet d'agir pour garantir plus de sécurité à court terme, plutôt que de devoir attendre à plus long terme la possible réalisation d'une infrastructure plus globale.*

Dominique BIROT remercie les participants et clôt la réunion.